

Le 28 septembre 1993

Madame Lucienne Robillard  
Gouvernement provincial  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Science  
1033, de la Chevrotière, 7e étage  
Québec, Qc  
G1R 5K9

Madame la Ministre,

Le cégep de Saint-Laurent reconnaît, par entente, l'Association des étudiants du cégep de Saint-Laurent Inc. dûment incorporée no: libre C-310, folio 90.

Le Cégep autorise l'Association étudiante à opérer des services commerciaux notamment un café étudiant, une librairie et une imprimerie.

L'Association opère depuis au moins dix ans, la Librairie Laurentienne. Cette librairie possède, au cégep de Saint-Laurent, l'exclusivité de la vente des manuels scolaires et du matériel didactique à l'intérieur du Cégep sauf pour les productions du Cégep lui-même.

La demande de l'Association étudiante d'être reconnue comme «autre organisme» apparaît, au Collège, justifiée et souhaitable.

Cette reconnaissance de votre part permettrait à nos étudiants de se prévaloir de votre programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

Assurée, Madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à la demande de l'Association des étudiants du cégep de Saint-Laurent Inc., je vous en remercie et vous prie d'accepter mes sincères salutations.



Claudette Leblanc  
Directrice des services  
aux étudiants

C.C.: M. Claude Boily, directeur général  
Association étudiante

association étudiante  
du cégep saint-laurent

625 Avenue Ste-Croix

Ville St-Laurent,

Québec

H4L 3X7

OBJET: Reconnaissance d'une association pour le programme de prêt micro ordinateurs

Madame le ministre,

Nous représentons l'association étudiante du cégep Saint-Laurent. Étant une entreprise à but non-lucratif, nous gérons par la même occasion des services dont, entre autre la Librairie Laurentienne, par qui nous vendons des micro-ordinateurs.

La présente demande est faite dans le but de pouvoir accepter le prêt que vous offrez aux étudiants afin de leur rendre service. Il est évident que nous ne sommes pas une coopérative mais aimerions une reconnaissance comme "autre organisme" Nous vous rappelons que notre association est à but non-lucratif et que la demande des étudiants est très forte et pressante. Pour de plus amples informations, il est possible de rejoindre madame Claudette Leblanc, DSAE au cégep au (514) 747-6521 et la soussignée de l'association étudiante au (514) 744-4082.

En vous transmettant nos sentiments les plus sincères,

Nancé Blais

Nancé Blais  
Présidente de l'association étudiante  
du cégep Saint-Laurent